

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 MARS 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT, le MARDI 10 MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSEUR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 4 MARS 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, JARRY, MM. VIVIEN,
SEURIN, LE BRET & MAUNOURY - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme JOSSEAUME (hospitalisée)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. SEURIN)
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-018**

*DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

La présente délibération a pour objet de présenter le Budget Primitif de la Ville. Le document complet est disponible à la Direction des Finances.

Le Budget Primitif 2020 de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **22 895 880 €** (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoire).

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

En 2020, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11 713 419 €** (incluant 2 190 835 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	2 087 490 €	2.260.908 €	+ 173 418 €	+ 8,3 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux.

Des baisses significatives sont proposées :

Chauffage urbain, compte tenu du rattrapage exceptionnel réalisé par Dalkia en 2019 de 14 k€	- 10,3 k€
Musée des Automates, dépenses affectées au budget annexe – neutre budgétairement	- 34 k€

Les principales augmentations sont les suivantes :

Remplacement d'un agent en congé parental (recours à l'intermittence) – neutre budgétairement	+ 15 k€
Location ateliers ZA de Guibray pour 2 associations (solution temporaire) et taxe foncière	+ 31,2 k€
Petit entretien de voirie	+ 50 k€
Marquage au sol voirie (diminution du crédit d'investissement)	+ 30 k€
Maintenance et entretien des aires de jeux et défibrillateurs	+ 7,5 k€
Communication, évènementiel (jumelages)	+ 29 k€
Peintures intérieures Multi-accueil (diminution du crédit d'investissement – entretien des bâtiments)	+ 10 k€
Remboursement de frais 75 ^{ème} anniversaire Bataille de Normandie	+ 20 k€
Travaux en régie	+ 20 k€

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	4 907 211 €	4 959 224 €	+ 52 013 €	+ 1,1 %

+ 29 k€	Augmentation des charges et cotisations
+ 38 k€	Evolution des carrières et dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
+ 12,5 k€	Remplacement des agents
+ 15 k€	Agents recenseurs – neutre budgétairement
+ 16,4 k€	Régularisation caisse de retraite d'un agent – recette perçue en 2019
- 37,9 k€	Transfert compétence Relais Assistants Maternels à la Communauté de Communes
- 15 k€	Agent en congé parental – neutre budgétairement

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	1 456 889 €	1 520 771 €	+ 63 882 €	+ 4,4 %

Les autres charges de gestion courante incluent notamment les subventions aux associations et aux budgets annexes, la participation au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados et les indemnités des élus.

On constate les évolutions suivantes :

+ 20,5 k€	Subvention CCAS (dont 12 k€ pour la réalisation d'une analyse des besoins sociaux par un cabinet extérieur)
+ 12,4 k€	Subvention budget annexe Restaurant scolaire
+ 34 k€	Subvention budget annexe Musée des Automates – neutre budgétairement
+ 15,8 k€	Contribution au SDEC (montant identique à 2019 mais budgété intégralement en fonctionnement)
- 19 k€	Subventions budgets annexes Camping et Château Guillaume le Conquérant

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	20 366 €	18 454 €	- 1 912 €	- 9,4 %

<i>67 Ch. exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	73 193 €	50 041 €	- 23 152 €	- 31,6 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (9 800 €) et le solde de la provision 2019 pour l'indemnisation des commerçants suite aux travaux (35 k€).

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	4.672 €	5.000 €	+ 328 €	+ 7 %

Ces charges correspondent au montant des frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvements ainsi qu'aux non-valeurs liées à la taxe additionnelle sur droits d'enregistrement ou à la taxe sur la publicité foncière.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	996 041 €	658 186 €	- 337 855 €	- 34 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations, en augmentation de 74 k€. Pour rappel, en 2019, ont été exécutées les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine (412 k€).

Enfin, sont inscrites, en dépenses de fonctionnement :

- les dépenses imprévues à hauteur de 200.000 € ;
- le virement à la section d'investissement pour un total de 1 990 835 € ;
- la provision pour risques, d'un montant de 50 000 € pour l'indemnisation des commerçants suite aux travaux.

2- Recettes

En 2020, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11 713 419 €** (incluant 2 373 273 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>70 Produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	449 189 €	431 272 €	- 17 917 €	- 4 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de place, ...) et de mise à disposition de personnel. Elles sont attendues pour un montant équivalent à 2019.

A noter, une recette non reconduite en 2020, correspondant à la vente de pavés suite aux travaux Place Belle-Croix (17,9 k€).

<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	5 017 258 €	5 038 785 €	+ 21 527 €	+ 0,4 %

Le montant des contributions directes (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) augmentera de 28,3 k€ du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 0,9 %.

Les droits de mutation, quant à eux, sont inscrits à hauteur de 240.000 € (+ 7,7 k€ par rapport à l'an passé).

Enfin, une baisse de 14 k€ de l'attribution de compensation est provisionnée, compte tenu du transfert de la compétence RAM à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, au 1^{er} janvier 2020. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, à réunir avant le 30 septembre 2020, sera chargée d'affiner ce montant.

<i>74 Dotations, subventions et</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé</i>

<i>participations</i>				2019 / BP 2020
	3 381 395 €	3 402 613 €	+ 21 218 €	+ 0,6 %

Subventions des partenaires :	- 13,5 k€
<u>Etat :</u>	
Prise en charge d'une part de la rémunération des emplois d'insertion : - 5,5 k€	
Dotation recensement : + 15 k€	
Dotation organisation des élections municipales : + 5 k€	
<u>Région :</u>	
Prix Médiation numérique 2019 : - 4 k€	
<u>Département :</u>	
Participation RAM : - 4,1 k€	
<u>Caisse Allocations Familiales :</u>	
Participation RAM (1 ^{er} acompte) : - 14 k€	
<u>Caisse Nationale Assurance Vieillesse :</u>	
Appel à projet « séniors et numérique » : + 8 k€	
Dotation globale de fonctionnement	+ 44,5 €
Attribution Fonds départemental taxe professionnelle	- 8,9 k€

<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	150 782 €	156 939 €	+ 6 157 €	+ 4,1 %

Location des immeubles (cession 3 appartements Cuvigny ; atelier Fringues d'Arlette)	- 18,5 k€
Remboursement d'une part de l'avance au Centre National de Cinématographie suite aux recettes versées par le CINEMASCOP (neutre budgétairement)	+ 23,7 k€

<i>76 Produits financiers</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	15 098 €	16 050 €	+ 952 €	+ 6,3 %

Les produits financiers incluent les intérêts des parts sociales et le remboursement par la Communauté de Communes des intérêts liés à l'emprunt affecté à la Médiathèque.

<i>77 Produits exceptionnels</i>	Réalisé 2019	BP 2020	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2019 / BP 2020
	1 131 620 €	24 500 €	- 1 107 120 €	- 97,8 %

En 2020, sont attendus, au titre des produits exceptionnels, les dons pour la plaque commémorative des victimes civiles du Pays de Falaise (9,5 k€) et la provision de 15 k€ au titre des mandats annulés sur exercice antérieur.

A noter que les diverses cessions 2020, attendues à hauteur de 799 k€, sont inscrites en recettes d'investissement, au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisation ».

<i>78 Reprise sur amortissements et provisions</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	0 €	55 041 €	+ 55 041 €	> 100 %

En 2020, il est prévu le versement de 20 k€ à la Communauté de Communes du Pays de Falaise au titre du legs Cuvigny (Médiathèque de Falaise) ainsi que le solde 2019 de 35 k€ pour les indemnités aux commerçants suite aux travaux.

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	162 494 €	161 176 €	- 1 318 €	- 0,8 %

Ces recettes correspondent aux remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et enregistrent la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2019 / BP 2020</i>
	52 308 €	53.770 €	+ 1 462 €	+ 2,8 %

Ce chapitre prévoit les écritures comptables relatives aux travaux en régie, aux amortissements des subventions d'investissement et aux opérations de plus ou moins-value de cessions.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2019 reporté est inscrit à hauteur de 2.373.272,61 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **11 182 461 €** (incluant 4 574 608 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux 2020 sont prévues à hauteur de 5 732 760 €.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 5 449 701 €, incluent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette (332.065 €) ;
- les travaux en régie (45.000 €) ;
- l'amortissement des subventions d'investissement (8.770 €) ;

- le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (2 771 353,23 €), qui permet d'équilibrer le budget ;
- le remboursement par le CINEMASCOP de l'avance remboursable versée par le Centre National de la Cinématographie, dans le cadre de la transition numérique (23.729 €) ;
- le déficit d'investissement 2019 reporté : 1 803 254,77 € ;
- les parts sociales perçues au titre du legs Cuvigny : 465 529 €.

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **11 182 461 €** (incluant 2 789 835 € de postes budgétaires à caractère non exécutoire).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 3 704 588 €.

En second lieu, elles incluent :

658 186 €	de dotations aux amortissements ;
914 319,23 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses 2019 et 2020 ;
50 000 €	de Taxe d'Aménagement ;
550 000 €	de cession des 3 appartements du legs Cuvigny ;
219 000 €	de cession des parcelles lotissement les Griffons (<i>délibération 17-075 du 26-06-2017</i>) ;
30 000 €	de cession de matériels techniques ;
465 529 €	de parts sociales perçues au titre du legs Cuvigny ;
29 000 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
1 990 835 €	de virement de la section de fonctionnement ;
2.571.003,77 €	de réserve d'investissement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville de Falaise.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2020 du budget général de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200310-20-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2020

Notification : 23/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIÉ,

le 23 MARS 2020